

Se chauffer grâce au circuit court énergétique

lesoir.be - Mis en ligne le 2/01/2018 à 09:28

Par Laetitia Theunis

Lauréate d'un prix de l'économie sociale, la coopérative citoyenne Coopeos s'inscrit dans la biomasse durable. Elle transforme les déchets verts en combustibles alimentant des chaudières bois locales



L'exemple du Moulin de la Hunelle à Chièvres est particulièrement vertueux : cette entreprise de travail adapté produit des déchets verts qui sont aujourd'hui utilisés au chauffage des bâtiments. - Afp.



peine âgée de deux ans et déjà couronnée de lauriers. La

coopérative énergétique Coopeos vient de recevoir l'un des prix de l'économie sociale. Son champ d'action ? Le circuit court énergétique. Au départ de déchets verts, elle produit du combustible à base de bois, dénommé plaquette. Ce dernier alimente ensuite des chaudières bois placées et entretenues par la coopérative dans les écoles, les maisons de repos ou les entreprises des environs proches.

Le premier projet à s'être concrétisé est celui du Moulin de la Hunelle à Chièvres, près de Ath. Le site est d'emblée apparu comme idéal : une matière première abondante et un besoin en chaleur in situ. De quoi boucler la boucle énergétique. Dans cette entreprise de travail adapté, l'activité d'entretien de parcs et jardins génère chaque année pas moins de 1500m³ de déchets verts. *« A partir de ces déchets, nous produisons 300 tonnes de combustible, soit l'équivalent de 150.000 litres de mazout par an. C'est bien trop pour le Moulin qui n'en consomme qu'environ un tiers dans sa chaudière bois de 200 kW pour mener ses autres activités de menuiserie, blanchisserie etc , explique Caroline Lambin, administratrice et responsable commerciale de Coopeos. Pour écouler les deux tiers de plaquettes restantes, on identifie, dans un rayon de 15 km, d'autres consommateurs de chaleur, c'est-à-dire des entreprises où placer des chaudières bois. »*

Une coopérative s'est d'ores et déjà montrée intéressée. Cela n'empêche, un volume important de combustible cherche toujours des consommateurs locaux utilisant de 7.000 à 300.000 litres de mazout par an (cela ne s'adresse donc pas aux particuliers, voir encadré). Le 28 février 2018, le Moulin de la Hunelle ouvrira d'ailleurs ses portes aux entreprises voisines pour leur faire découvrir son unité de production de plaquettes et sa chaudière.

Dans sa logique de circuit court énergétique, Coopeos vise la création de différentes plates-formes de transformation de déchets verts, éparpillées en Wallonie, avec l'installation dans les alentours de plusieurs chaudières à alimenter. *« La production de plaquettes et l'installation de chaudières bois doivent se faire en parallèle, localement. Pas question donc d'un centre unique de production où l'on traiterait tous les déchets verts de la Wallonie. Au contraire, nous voulons les transformer en combustibles dans les différents endroits où ils sont aujourd'hui. »*

La production de plaquettes nécessite de broyer le bois, de le sécher puis de le cribler, avec la plus petite empreinte écologique possible. *« Au*

moulin de la Hunelle, on a développé une technique inédite de séchage solaire. Les copeaux de bois sont placés sous une bâche de serre ; ensuite, grâce à un système de ventilation, ils sont séchés grâce à l'énergie du soleil, spécifie Caroline Lambin. Mais pour des plus grandes structures, comme les intercommunales, le séchage forcé est nécessaire. Pour ce faire, on détermine des sources de chaleurs existantes. C'est ainsi qu'avec l'intercommunale de Namur, même si ce n'est pas encore concrétisé, on a identifié un agriculteur qui a un centre de biométhanisation pour la production d'électricité. Son surplus de chaleur n'étant pas utilisé actuellement, il pourrait servir au séchage des plaquettes pour l'intercommunale. »

Mais les intercommunales ne transforment-elles pas les déchets verts des parcs à conteneurs en compost ? Si, pour la partie aisément compostable des 240.000 tonnes collectées annuellement. « *Par contre, la partie ligneuse des déchets verts (autrement dit le bois) est difficilement compostable. Les intercommunales l'envoient dans des grosses chaufferies industrielles qui se trouvent à des centaines de km de là, au Luxembourg ou en Allemagne. Ce n'est pas très efficace. On veut repartir de cette ressource-là pour la valoriser à un niveau local, précise Caroline Lambin. Si on transforme ces déchets en plaquettes, on pourrait substituer localement pas moins de 60 millions de litres de mazout par an. »*

Les intercommunales ne sont pas les seules à être intéressées par la proposition de Coopeos. Les entrepreneurs de parcs et jardins sont à la fête. En effet, pour se débarrasser des résidus de taille, ces indépendants doivent déboursier de 35 à 70 euros la tonne de déchets verts amenés dans un site de gestion de déchets dédié. « *Au Moulin de la Hunelle, nous avons proposé aux entrepreneurs de la région de venir déposer gratuitement leurs déchets verts. On a été inondé de matière bois ! Le succès était tel qu'on a dû dire stop car il nous faut développer des débouchés. »*

D'autres projets sont en préparation. Notamment dans les communes pour lesquelles la dimension citoyenne du financement (voir encadré) est très importante. Coopeos remet également des appels d'offres pour l'installation de chaudières bois dans des écoles. « *Qu'il y ait une forte dimension citoyenne, éducative, nous plaît. Mais ces projets mettent du temps à se mettre en place. Certains, lancés il y a deux ans, sont toujours en phase de concrétisation »*, déplore Caroline Lambin. Pour aller plus vite, Coopeos aimerait désormais développer le secteur privé.

Stockage

Par Laetitia Theunis

Des conteneurs extérieurs

Inutile de rêver. Une chaudière bois représente un investissement si important, qu'il n'est pas rentable d'en installer une dans une maison unifamiliale. La consommation de chaleur y est trop faible. Il en est tout autre pour les bâtiments de la collectivité ou les entreprises. Du moins celles qui disposent de place. En effet, si la chaudière est de taille modeste, le volume des plaquettes à stocker est environ 10 fois supérieur à celui du mazout pour la même consommation. *« Comme il n'y a pas toujours place à l'intérieur du bâtiment, on a développé un système de conteneurs de stockage à déposer à l'extérieur, à côté de la chaudière qui se nourrit de plaquettes grâce à une vis sans fin automatisée. Il faut compter un espace grand comme une à deux places de parking. Une fois qu'il est vide, on l'enlève et on en remet un nouveau rempli de plaquettes comme une vidange. »*

Financement

Par Laetitia Theunis

Une chaudière bois, ce n'est pas donné

Pour en acquérir une, il faut déboursier une somme de 5 à 6 fois supérieure au prix d'une chaudière gaz ou mazout. *« À cause de ce coût, il y a un frein au départ. Pour le contourner, Coopeos préfinance l'investissement. La structure aidée, par exemple une école, remboursera petit à petit, sur le long terme. Et pour ce faire, durant un certain nombre d'années, elle nous paiera le même montant que celui qu'elle consacrait précédemment pour son chauffage au mazout, par exemple 50.000 euros Avec cela on se rembourse de l'investissement qu'on a fait et on paie pour le combustible bois, explique Caroline Lambin. À moyen terme, le projet sera rentable car le combustible bois coûte environ moitié moins cher que le mazout et le gaz. »* Pour réaliser ces investissements, Coopeos a besoin de capitaux. Sa forme juridique en coopérative lui permet assez facilement de lever des fonds auprès des citoyens. Des banques soutiennent également le projet. *« Actuellement, on est à 200.000 euros de capitaux, mais avec des capacités de financement qui s'élèvent à 2 millions d'euros »,* précise-t-elle.